

Règlement complet du jeu « Gagnez votre week-end de ski au Mont-Dore »
Jeu gratuit sans obligation d'achat organisé par l'Office de Tourisme du Massif du Sancy
en partenariat avec la S.M.D.A et la SAEM du Mont-Dore
du 19 novembre 2018 au 09 février 2019

Art.1 : Organisateur du jeu

L'Office de Tourisme du Massif du Sancy, régie communautaire à personnalité morale et autonomie financière dont le siège administratif est situé Allée du Lieutenant Farmont- 63240 LE MONT-DORE, organise du 19 novembre 2018 au 09 février 2019 en partenariat avec les sociétés S.M.D.A et SAEM du Mont-Dore, un jeu gratuit par tirage au sort sans obligation d'achat intitulé « Gagnez votre week-end de ski au Mont-Dore ».

Art.2 : Principe du jeu

Il s'agit d'un tirage au sort parmi les inscriptions effectuées sur un formulaire spécifiquement créé pour l'occasion, accessible uniquement sur le site Internet de l'Office de Tourisme du Sancy www.jeu-sancy.fr. Vingt-huit gagnants seront tirés au sort par l'organisateur parmi les inscriptions valides.

Art.3 : Conditions de participation

Le présent jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion des membres du personnel de l'OT SANCY, de leur famille vivant sous le même toit, ainsi que du personnel des sociétés S.M.D.A. et SAEM du Mont-Dore, partenaires de l'opération. Un seul participant par foyer (même adresse postale).

Pour participer, il suffit de s'inscrire en complétant le formulaire sur www.jeu-sancy.fr avec une adresse email valide. Il est interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses email ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne, un seul gagnant par foyer (même adresse postale).

Pour que la participation soit valide, l'internaute doit compléter entièrement le formulaire : adresse mail, nom, prénom et code postal du domicile. Toute donnée incomplète enregistrée sur le site internet sera considérée comme nulle.

Les inscriptions seront closes le 9 février 2019 à 23h59.

Ce jeu est annoncé sur le site internet www.jeu-sancy.fr et sur les packs d'Eau de source de Montagne Mont Dore 1.5L. »

Art.4 : Les dotations : description et valorisation

Ce jeu est doté de :

- 4 week-ends ski (2 jours / 1 nuit) pour 2 pers en hôtel 2* en chambre double (nuit + petit déjeuner + forfait 2 jours ski par personne) utilisables uniquement le week-end du 9 et 10 mars 2019 d'une valeur unitaire de 225 € (le transport, les repas et les dépenses personnelles ne sont pas compris)
 - 8 forfaits ski 5 jours non-consécutifs adulte d'une valeur unitaire de 151.30 €
 - 16 forfaits ski journée adulte d'une valeur unitaire de 32.50 € + 16 pass « 10 montées au Ludoglyss » d'une valeur unitaire de 5.80 €
- Soit un total de 2 723.20 € TTC.

Art.5 : Attribution des lots

Les gagnants seront désignés par un tirage au sort effectué le 11 février 2019 au siège de l'Office de Tourisme du Sancy. Les lots seront attribués par ordre décroissant de leur valeur. Les gagnants seront avertis par courrier électronique à l'adresse mail indiquée dans le formulaire d'inscription. Le gagnant devra se manifester pour recevoir son lot dans un délai maximum de 8 jours après la date de notification par mail. Si le gagnant ne s'est pas manifesté dans le délai imparti, le lot sera perdu et le gagnant ne pourra pas obtenir une quelconque indemnité.

Les lots seront adressés aux gagnants par voie postale sous la forme d'un bon d'échange à utiliser dans la limite de sa validité. Concernant les week-ends ski, à la réception du bon d'échange, les gagnants devront contacter le service réservation de l'Office de tourisme du Sancy (Tél 04.73.65.36.00) pour confirmer leur séjour.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit. Les lots sont personnels et incessibles.

Art. 6 Remboursement des frais de participation

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat

Les participants au jeu accédant via une connexion Internet facturée selon le temps passé pourront demander le remboursement du coût de la communication. Les participants bénéficiant d'une connexion par câble, ADSL ou tout autre forfait incluant ou offrant les coûts de communication ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Pour l'inscription le montant forfaitaire du remboursement sera de 0,25 euros correspondant aux frais de communication occasionnés pour s'inscrire au jeu. Les frais de demande de remboursement seront remboursés sur la base de la valeur d'un timbre « écopli 20g ».

Les frais de participation ainsi que les frais de demande de remboursement seront remboursés en timbre sur simple demande écrite adressée à Office de Tourisme du Sancy - Jeu « Gagnez vos vacances » - Allée du Lieutenant Farmont - 63240 Le Mont-Dore. La demande de remboursement devra être adressée au plus tard 15 jours calendaires à compter de la date de clôture du jeu-concours, le cachet de la Poste faisant foi.

Cette demande devra mentionner précisément les coordonnées du demandeur ainsi qu'une copie de la facture du fournisseur d'accès Internet détaillant la connexion concernée.

Art. 7 Responsabilités

Seul l'Office de tourisme du Sancy, en sa qualité d'organisateur du jeu, peut être tenu pour responsable. La responsabilité des sociétés partenaires la S.M.D.A. et la SAEM du Mont-Dore ne pourra en aucun cas être engagée.

L'Office de Tourisme du Sancy se réserve le droit de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent jeu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. L'Office de tourisme du Sancy ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect qui pourrait en résulter.

L'Office de Tourisme du Sancy ne pourra être tenu pour responsable dans le cas où l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas ou si l'inscription était incomplète suite à un dysfonctionnement informatique.

L'Office de Tourisme du Sancy ne pourra être tenu pour responsable des risques liés à l'utilisation d'Internet et notamment en cas de détournement de données ou de contamination par d'éventuels virus.

L'Office de Tourisme du Sancy ne pourra être tenu pour responsable si des insatisfactions, incidents ou accidents intervenaient lors de la jouissance des séjours offerts.

Art. 8 Données personnelles

Conformément à la loi "informatiques et libertés" du 06/01/1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier et vous opposer à leur transmission éventuelle, en écrivant à : Office de Tourisme du Massif du Sancy - Allée du Lieutenant Farmont - 63240 LE MONT-DORE.

Toutes les adresses mails collectées seront utilisées une seule fois par le service marketing de l'Office de Tourisme du Sancy afin d'informer les participants sur les résultats du tirage au sort, avant d'être supprimées.

Sur le formulaire d'inscription, 2 propositions indépendantes l'une de l'autre seront faites au participant :

- valider son inscription au jeu
- accepter de recevoir des informations de la part de l'Office de Tourisme. Dans ce cas, l'adresse mail du participant sera conservée et utilisée par le service marketing pour lui transmettre régulièrement de l'information.

L'Office de Tourisme du Sancy se réserve le droit d'exploiter le nom des gagnants à des fins promotionnelles et publicitaires sans qu'aucune contrepartie que ce soit ne soit allouée hormis le lot gagné.

Art. 9 Règlement : Acceptation / Loi applicable et interprétation

Le règlement du jeu est consultable sur le site Internet www.jeu-sancy.fr.

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi française.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendraient se poser seront traitées souverainement par l'Office de Tourisme du Massif du Sancy ou par les instances compétentes, dans le respect de la législation française.

Extrait du règlement du jeu

Principe du jeu

Il s'agit d'un tirage au sort parmi les inscriptions effectuées sur un formulaire spécifiquement créé pour l'occasion, accessible uniquement sur le site Internet de l'Office de Tourisme du Sancy www.jeu-sancy.fr. Vingt-huit gagnants seront tirés au sort par l'organisateur parmi les inscriptions valides.

Les lots à gagner

- 4 week-ends ski (2 jours / 1 nuit) pour 2 pers en hôtel 2* en chambre double (nuit + petit déjeuner + forfait 2 jours ski par personne) utilisables uniquement le week-end du 9 et 10 mars 2019 d'une valeur unitaire de 225 € (le transport, les repas et les dépenses personnelles ne sont pas compris)
- 8 forfaits ski 5 jours non-consécutifs adulte d'une valeur unitaire de 151.30 €
- 16 forfaits ski journée adulte d'une valeur unitaire de 32.50 € + 16 pass « 10 montées au Ludoglyss » d'une valeur unitaire de 5.80 €

Conditions de participation

Le présent jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion des membres du personnel de l'OT SANCY, de leur famille vivant sous le même toit, ainsi que du personnel des sociétés S.M.D.A. et SAEM du Mont-Dore, partenaires de l'opération. Un seul participant par foyer (même adresse postale).

Pour participer, il suffit de s'inscrire en complétant le formulaire sur www.jeu-sancy.fr avec une adresse email valide. Il est interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses email ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne, un seul gagnant par foyer (même adresse postale).

Pour que la participation soit valide, l'internaute doit compléter entièrement le formulaire : adresse mail, nom, prénom et code postal du domicile. Toute donnée incomplète enregistrée sur le site internet sera considérée comme nulle.

Les inscriptions seront closes le 9 février 2019 à 23h59.

Ce jeu est annoncé sur le site internet www.jeu-sancy.fr et sur les packs d'Eau de source de Montagne Mont Dore 1.5L. »